



Compte-rendu de la CAP interministérielle des Chargés d'Études Documentaires

12 septembre 2017

La CAP est présidée par Madame Marie-Christine PERRAIS, adjointe à la sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires, au SG/DRH.

Déclaration des élus CFDT

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP,

Nous sommes toujours en attente de la publication du décret modificatif de notre corps, dans le cadre de l'accord sur les parcours professionnels carrière et rémunération (PPCR).

Ce décret est toujours en attente de publication depuis la mi-mai, soit 4 mois ! Et ce, malgré notre relance du 24 juillet auprès du ministre de la transition écologique et solidaire et la réponse de vos services le 17 août.

Nous exigeons que ce texte paraisse au plus vite car c'est la seule solution proposée à ce jour par l'administration qui permette aux CEDI de revenir à court terme au niveau de l'ensemble des corps de catégorie A.

Des décisions doivent être prises aussi pour un autre dossier : l'application du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) annoncée pour juillet 2017 ; or, nous sommes le 12 septembre et l'absence d'application de ce régime aux CEDI est criante d'injustice au regard des autres corps similaires.

Nous souhaitons que pour l'application de ce régime, le choix soit fait d'aligner le corps des CEDI sur le régime indemnitaire à l'identique de ce qui a été retenu pour le corps interministériel des attachés de l'État. Nous sollicitons à nouveau la mise en place d'un groupe de travail associant les représentants du personnel sur la définition des groupes de fonction type dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP.

Soulignons également que les discussions concernant le complément indemnitaire annuel (CIA) sont désormais terminées dans la plupart des ministères pour les agents de catégorie A dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP, les enveloppes budgétaires ont été calculées et demandées... cette fois encore sans que les CEDI aient été pris en compte sauf à ce que l'administration nous dise le contraire.

En conclusion, pour toutes ces raisons, nous vous redemandons expressément de prendre en considération l'urgence de l'alignement du statut des CEDI sur celui des attachés CIGEM et **sans condition** afin que nos collègues CEDI ne soient pas pénalisés plus longtemps. Nous continuons à plaider pour l'intégration du corps des CEDI dans le CIGEM des attachés de l'administration de l'État, solution bien plus simple à long terme pour les agents et les administrations employeurs.

La situation actuelle de ce corps fait courir des risques psychosociaux importants au sein des personnels qui depuis plus de 10 ans sont dans l'incertitude de l'évolution de leur statut et qui depuis plus de 10 ans vivent au quotidien leur dévalorisation professionnelle et un recul salarial croissant avec leurs collègues de catégorie A.

Nous espérons que notre demande pourra être portée jusqu'à la DGAFP et que celle-ci l'entendra.

Désignation du secrétariat adjoint : CFDT

Les réponses de la présidente aux organisations syndicales

L'avenir du corps, PPCR

Malgré des relances à la DGAFP, l'administration gestionnaire nous indique n'avoir reçu aucune réponse sur la publication du décret modificatif.

RIFSEEP

Aucune avancée des travaux pour l'instant. L'administration gestionnaire nous informe que la DGAFP souhaite reprendre la main sur ce dossier. L'application du texte sera bien rétroactive au 1^{er} juillet 2017 quelle que soit la date de parution du texte.

Commentaires des élues CFDT

La CFDT exprime son inquiétude sur le retard pris et sur la nouvelle position de la DGAFP qui laisse craindre un alignement par le bas et une incertitude sur la publication du texte.

Nous avons interrogé l'administration sur les conséquences de ce retard pour nos collègues qui vont prendre leur retraite dans les mois qui viennent. L'administration gestionnaire nous informe qu'une fois l'arrêté de cessation de fonction signé, une modification est impossible. Soyez vigilant et, si vous le pouvez, ne signez pas votre arrêté de cessation de fonction avant la parution du décret modificatif. En effet, à compter de sa parution, le décret s'appliquera pour le calcul de votre retraite, dès lors que vous n'aurez pas signé votre arrêté de cessation de fonctions.

Nous vous informerons de la parution de ce décret.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous le courrier sur les CEDI que la CFDT a envoyé au ministre de la Transition écologique et solidaire le 24 juillet dernier :

http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categoriel/courrier_hulot_24-07-17_cedi_ppcr.pdf

Ainsi que la réponse de l'administration datant du 17 août :

http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categoriel/reponse_17-08-17_courrier_cfdt_24-07-17_avenir_corps_cedi.pdf

Les résultats de la CAPI

Cette CAPI portait sur la titularisation de lauréats du concours Sauvadet. Nous félicitons les agents qui rejoignent définitivement le corps des CEDI : Mmes BODIN, BURGER, PATON et MM. BOURCIER et VANDEWEGHE.

La prochaine CAPI aura lieu le 28 novembre 2017.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT :

Anne-Marie PEDOUSSAUT..... Ministère du Travail..... 05.56.99.96.45

anne-marie.pedoussaut@direccte.gouv.fr

Marie-José TAUPIN..... Ministère des armées (SSA) 02.38.60.72.07

marie-jose.taupin@intradef.gouv.fr

Sylvie YEOMANS Ministère des armées (SHD)..... 01.41.93.22.16

sylvie.yeomans@intradef.gouv.fr

Fabienne ALBESPY.....Ministère de la transition écologique et solidaire..... 01.40.81.77.43

Fabienne.albespy@developpement-durable.gouv.fr